

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011
COMPTE RENDU AFFICHAGE

L'AN DEUX MILLE ONZE le 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 1^{er} septembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire,
Mme Claire PALLIERE, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI,
M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 14), M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN (à partir du point 0), M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS (à partir du point 17), Mme Brigitte ARTHUR, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT
Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué (jusqu'au point 13 inclus), pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON
Mme Evelyne CELLARD, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Claire PALLIERE
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN (jusqu'au point 0), conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI
M. Philippe POLITO, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MACHIN
M David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR
M. Michel MAHEROU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

ÉTAIT ABSENT

M. Benoît AINS, conseiller municipal (jusqu'au point 16 inclus)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 17 juin 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Fixation du taux de la taxe de l'aménagement communale

Sur rapport de M. MONTAGNON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la fixation du taux de la taxe d'aménagement communale à 5%.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

2. Sollicitation de la réserve parlementaire pour l'isolation des façades et le remplacement des fenêtres dans le cadre de la pose de panneaux brise-soleil photovoltaïques à l'école Charles Digeon

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal l'a autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 160 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire pour le financement des travaux d'isolation des façades et le remplacement des fenêtres dans le cadre de la pose de panneaux brise-soleil photovoltaïques à l'école Charles Digeon.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

3. Participation communale au financement de la surcharge foncière : programme immobilier sis 21 avenue Joffre – Valophis Habitat

Sur rapport de Mme CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière à Valophis Habitat, OPH du Val-de-Marne, membre du GIE Expansiel, en vue de la réalisation de 18 logements sociaux sis 21 avenue Joffre à Saint-Mandé.

4. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain : programme immobilier sis 21 avenue Joffre

Sur rapport de M. LETIER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre de la participation communale au financement de la surcharge foncière de l'opération de Valophis Habitat visant à créer 18 logements locatifs sociaux sis 21 avenue Joffre à Saint-Mandé.

5. Participation communale au financement de la surcharge foncière relative au logement du 30 rue Allard

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la Foncière d'Habitat et Humanisme, en vue de la réalisation d'un logement social d'insertion sis 30 rue Allard à Saint-Mandé.

6. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain relative au logement du 30 rue Allard

Sur rapport de Mme SEVESTRE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre de la participation communale au financement de la surcharge foncière de la réalisation d'un logement locatif social d'insertion au 30 rue Allard à Saint-Mandé.

7. Adhésion au SIGEIF de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité »

Sur rapport de M. DESVAUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion au SIGEIF de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

8. Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Seine-Défense pour la commune de Puteaux

Sur rapport de M. MEDINA, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, l'adhésion au SEDIF de la Communauté d'agglomération Seine-Défense pour la commune de Puteaux.

30 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Michel MAHEROU,

2 abstention : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

9. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière entre le Conseil Général du Val-de-Marne et la ville de Saint-Mandé et l'avenant à la convention entre la DGFIP et le Conseil Général du Val de Marne pour la numérisation des plans cadastraux de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. CLERC RENAUD, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant à la convention initiale de partenariat et la convention de participation financière entre le Conseil Général et la Ville de Saint-Mandé dans le cadre de la numérisation des plans cadastraux de la ville de Saint-Mandé.

10. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 aux conventions relatives au versement d'une subvention aux coopératives scolaires des écoles primaires pour les classes de découverte

Sur rapport de Mme MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention passée respectivement avec les équipes pédagogiques des écoles maternelles de la Tourelle, Paul Bert, Charles Digeon, Emilie et Germaine Tillion ainsi que les écoles élémentaires Paul Bert, Charles Digeon et Emilie et Germaine Tillion, représentées par le Président de l'O.C.C.E, pour le versement d'une subvention aux coopératives scolaires pour l'organisation des classes de découverte pour l'année scolaire 2011/2012.

11. Modifications des règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale, de la halte-garderie, de la ludothèque, du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modifications des règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale, de la halte-garderie, de la ludothèque, du Relais d'Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Parents Enfants.

12. Participation des adhérents et de la Ville aux dépenses du séjour « Rando » de la Maison des Marronniers

Sur rapport de Mme OSMONT, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des adhérents et de la ville à ce séjour rando organisé par la Maison des Marronniers.

Coût total du séjour :	3579,82 Euros
Dates:	13 au 17 octobre 2011
Thème :	Randonnée
Lieu :	Baie de Somme
Tarif par participant :	322,18 Euros
Nombre d'inscriptions :	10 minimum 12 maximum
Transport :	Aller-retour en minibus de location (société ADA)
Hébergement :	Hôtellerie de plein air "LE RIDIN"

La Ville prendra en charge 10% du coût total des dépenses soit 357,98 euros.

13. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP)

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a élu M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire de Saint-Mandé, délégué titulaire, et Mme Françoise FOUGEROLE, adjointe au maire, suppléante au Syndicat mixte ouvert de l'ACTEP.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

14. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre la ville de Saint-Mandé et le Syndicat mixte Autolib' :

a) superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la commune de Saint-Mandé au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' »

b) contribution de la commune de Saint-Mandé aux dépenses d'investissement du syndicat mixte Autolib'

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention entre la ville de Saint-Mandé et le Syndicat mixte Autolib' portant sur les deux points ci-dessus.

30 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Michel MAHEROU

2 contre : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

15. Approbation du règlement intérieur de l'Espace Accueil-Solidarité-Emploi

Sur rapport de Mme DUSSUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'Espace-Accueil-Solidarité-Emploi.

16. Modification du tableau des effectifs et des emplois de la ville

Sur rapport de M. DARNAULT, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les différentes modifications du tableau des emplois de la Ville.

17. Répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations sportives de Saint-Mandé

Sur rapport de M. NECTOUX, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations sportives de Saint-Mandé pour l'exercice 2011, d'un montant global de 7 969,85 euros comme suit :

**TABLEAU DE LA RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU VAL-DE-MARNE ENTRE LES ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF
ANNÉE 2011**

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>PRÉSIDENT</u>	<u>SUBVENTION 2011</u>
Le Football Club de Saint-Mandé	M. Philippe RODRIGUEZ	1 300,00
L'ASM Hand Ball	M. Philippe VIDAL	4 300,00
La Saint-Mandéenne	M. Daniel COLLIN	750,00
La Lorraine de Saint-Mandé	M. Jean-François POISSON	450,00
Les Cavaliers de La Tourelle	M. Jean BOGGIO	869,85
Ass. du Collège Offenbach	Mme Christine RICHEN	300,00
	<u>TOTAL</u>	<u>7 969,85</u>

18. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales

- a. Approbation de la convention « Opération Tous en Club »

- b. Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle « Coloricocola » par l'Association Musique en aide
- c. Approbation de la convention à passer entre le Conseil Général du Val-de-Marne et la ville de Saint-Mandé pour l'utilisation des locaux du collège Offenbach
- d. Création d'une régie d'avances pour le séjour de Valloire été 2011
- e. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association LARA
- f. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association Café Diabolo
- g. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association MAPE
- h. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association Instant Présent
- i. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association Vila Verde
- j. Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle à l'association Sens et être
- k. Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert « Mélanie DAHAN » en octets par l'association backstage production
- l. Approbation de la convention de mise à disposition de la salle billard de la Maison des Marronniers pour La Passerelle - Saison 2011-2012
- m. Approbation de la convention à passer avec l'association « Show Risso Procutions » pour la représentation « Le grandiloquent Moustache poésie club »
- n. Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle « Gaspard Proust par l'association Ruq Spectacles
- o. Modification de la décision n°07-35 instituant une régie d'avances pour les accueils des centres de loisirs
- p. Approbation de la convention de prêt de l'expo « le grand livre du hasard » à passer entre le Conseil Général du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé

Suspension de séance à 21h10
Reprise de séance à 21h15

19. Questions diverses

La séance est levée à 21h30